



facture free et tribunal de proximité

Par free159, le 23/03/2010 à 16:14

bonjour,

voici mon problème

le mois dernier j'ai effectué des appels a l'etranger (illimité FREE) sur des postes fixes. et j'ai eu la mauvaise surprise de voir que ces appels m'avaient été facturés comme s'ils avaient été effectués sur des portables (ce qui est payant chez free environ 0.30 cents / min)

je leur ai donc envoyé une lettre simple en leur expliquant mon problème et en leur demandant des dommages et intérêts je n'ai toujours pas eu de réponses . je compte à présent leur envoyer cette même lettre mais cette fois en recommandé en leur demandant en plus de me rembourser les frais d'envois (étant donné que c'est de leur faute).

et la si je n'ai toujours pas de réponses je vais faire appel au tribunal de proximité.

1/et ce que ma démarche vous semble "correcte" ou dois je procéder autrement?

2/Quels sont les dommages et intérêts que je peux demander?

3/si je veux faire appel au tribunal de proximité comment dois je procéder? ou faut il que j'aie pour avoir des informations précises? quels formulaires dois je remplir? et connaissez vous les frais de "dossier" ?

merci d'avance pour vos réponses